

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 NOVEMBRE 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2022.133

Nombre de membres :

| | | | |
|-------------------------------------|----|------------|----|
| Afférents au Conseil Municipal | 29 | | |
| En exercice | 29 | | |
| Qui ont pris part à la délibération | 24 | Pour : | 24 |
| | | Contre : | 0 |
| | | Abstention | 0 |

Date de la convocation : 22 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer municipal, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, Mme Hélène TOULY, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : Mme Véronique FABREGAS pouvoir à M. Gérard ANDRE, Mme Caroline ANDREU pouvoir à M. Patrick FERRARI, Mme Thérèse FOISSAC pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, Mme Christine MERLE-JOSE pouvoir à Mme Annette BALAGUE.

Absent(s) excusé(s) : Mme Valérie VIGNE, M. Bertrand DEBUISSER, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Lylia CHALLAL, Mme Mireille OVADIA.

Secrétaire de séance : Mme ARMENGAUD.

Objet de la délibération : RENOUELEMENT CONVENTION DE GRATUITE DES TRANSPORTS PUBLICS POUR LES SENIORS AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL 31

Exposé :

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne agit en direction des publics défavorisés en matière de transports publics notamment en organisant la gratuité pour les plus de 65 ans.

24 bons de transports gratuits sont octroyés aux personnes âgées sous certaines conditions définies dans le Règlement de la gratuité des transports publics en Haute-Garonne, notamment :

- avoir au moins 65 ans,
- être non imposable au titre de l'impôt sur le revenu,
- résider en Haute-Garonne,
- résider dans une commune adhérente au dispositif d'aides aux personnes âgées de 65 ans et plus sachant qu'Aucamville peut bénéficier de 5 000 bons maximums.

Ils sont utilisables sur l'ensemble du département de la Haute-Garonne en utilisant les réseaux de transports publics suivant :

- train,
- cars des lignes «liO - Arc-en-Ciel »
- cars des lignes régionales.

Le financement du dispositif est :

- sur le réseau Arc-en-Ciel : 50% pris en charge par le Département de la Haute-Garonne et 50% par la commune de résidence ;
- sur les autres réseaux : une participation financière tripartite (32,5% pris en charge par le Département de la Haute-Garonne / 32,5% pris en charge par les communes / 35% pris en charge par les transporteurs).

La commune adhère à ce dispositif depuis septembre 2017. Pour 2023, le Conseil départemental souhaite le reconduire aux mêmes conditions, notamment en ce qui concerne le dispositif de financement de cette mesure.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le Règlement de la gratuité des transports publics en Haute-Garonne, adopté par la Commission Permanente du Département de la Haute-Garonne le 18 mai 2017,

Vu le projet de convention,

Entendu l'exposé de M. VALMY, Conseiller municipal délégué, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver le projet de convention ci-jointe entre la Commune d'Aucamville et le Département de la Haute-Garonne, relative à la gratuité des personnes de 65 ans et plus domiciliées dans le département de la Haute-Garonne.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le Maire,

Gérard ANDRE

Document signé électroniquement